

désire consacrer à continuer l'œuvre de Dieu avec un redoublement de zèle.

A la place de mes fêtes et des belles séances annuelles à l'occasion de mon sacre, le 19 mars prochain on voudra bien réciter pour moi une courte prière.

DISCOURS DU PAPE AU CONSISTOIRE DU 22 JANVIER

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Afin de pourvoir, avec la solennité requise, les diocèses vacants, il Nous a plu de vous convoquer aujourd'hui en Notre présence.

Elles ne sont pas peu nombreuses les églises qui, dans ces derniers temps, sont restées privées de leurs pasteurs et, parmi elles, il en est d'assez importantes par la dignité de leurs desservants, pour que Nous nous en occupions dans cette assemblée. Mais tout d'abord, en vous voyant réunis ici, Vénérables Frères, qui, par le lien très spécial qui vous unit à Nous, prenez une part si étroite à Nos pensées et à Nos sollicitudes, Nous ne pouvons Nous empêcher de verser de nouveau dans vos cœurs un peu de l'angoisse dont, vous le savez, Notre âme est oppressée.

Les mois, hélas ! succèdent aux mois sans laisser luire l'espérance, même lointaine, de voir cesser bientôt cette guerre si funeste ou, pour mieux dire, ces massacres.

S'il ne Nous est pas donné de hâter la fin d'un fléau aussi grave, puissions-Nous au moins en atténuer les douloureuses conséquences ! Nous nous y sommes employé jusqu'ici autant qu'il était en Notre pouvoir, vous le savez, et Nous ne manquerons pas de continuer à Nous y employer dans l'avenir aussi longtemps que la nécessité l'exigera.

Faire davantage, aujourd'hui, Notre charge apostolique ne Nous le permet point. Quant à proclamer qu'il n'est permis à personne, pour quelque motif que ce soit, de léser la justice, c'est sans doute au plus haut point un office qui revient au Souverain Pontife, comme à celui qui est constitué par Dieu l'interprète suprême et le vengeur de la loi éternelle. Et Nous le proclamons sans ambages, réprouvant hautement toute injustice, de quelque côté qu'elle ait été commise. Mais il ne serait ni convenable ni utile d'engager l'autorité pontificale dans les litiges même des belligérants.

A coup sûr, pour tout esprit pondéré, il est manifeste que, dans cet effroyable conflit, le Saint-Siège, sans cesser de s'en préoccuper avec une extrême attention, est tenu de garder une complète impartialité.

Le Pontife romain, en tant, d'une part, qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ mort pour tous les hommes et pour chacun, en tant, d'autre